



Les opposants haussent le ton

FORAGES DE GAZ • Face aux recherches d'hydrocarbures, la résistance s'organise. Plus de 3000 signatures ont été récoltées contre les forages exploratoires dans le canton.

MARIO TOGNI

La résistance s'organise contre la recherche de gaz dans le sous-sol vaudois. Fondé en mars, le collectif «Halte aux forages» a déjà récolté plus de 3000 signatures à l'appui de sa pétition demandant au canton de s'opposer à toute quête d'hydrocarbures. Elle sera déposée prochainement. «Dès le mois de juin, nous allons entamer une deuxième phase en menant des tournées dans les villages du Gros-de-Vaud pour sensibiliser la population», assure Daniel Sürri, porte-parole du collectif qui regroupe déjà quelque 80 personnes.

Des contacts sont aussi pris avec les communes et les propriétaires visés par des projets de forages, afin de les inciter à ne pas entrer en matière. Dans le Gros-de-Vaud, un consortium américano-suisse espère lancer bientôt des forages exploratoires sur les communes de Dommartin, Sulens et Vuarrens. Un quatrième site, à Thierrens, semble compromis. «Nous cherchons une alternative dans la région», admet Conrad Frey, directeur de SEAG, société suisse associée à eCorp Switzerland (ex-PEOS), filiale du groupe texan eCorp.

En parallèle, les yeux sont toujours rivés sur Noville, où l'entreprise Petrosvibri mène depuis 2010 des explorations sous le Léman. D'importantes réserves de «tight gas» (gaz enserré dans la roche) y sont prospectées, de quoi alimenter la consommation suisse durant 20 à 25 ans, selon Philippe Petitpierre, président de Petrosvibri. Dans le «Matin Dimanche», il défendait récemment une «démarche citoyenne»: «Connaître nos réserves de gaz est un devoir moral», disait-il.

Un moratoire en 2011

La formule fait bondir le collectif Halte aux Forages. «Le prétendu devoir moral est en contradiction avec les principes de l'éthique citoyenne qui ont prévalu en 2011 à la promulgation par le Conseil d'Etat vaudois d'un moratoire sur la recherche et l'exploitation du gaz de schiste, moratoire ensuite étendu par le Grand Conseil à tous les gaz non conventionnels en 2014», écrit-il dans un communiqué publié cette semaine.

Selon les opposants, l'industrie gazière joue sur les mots. Depuis



A Noville, l'entreprise Petrosvibri, dirigée par Philippe Petitpierre (à gauche), mène depuis 2010 des explorations sous le Léman.

KEYSTONE

Selon les opposants, l'industrie gazière joue sur les mots

l'introduction du moratoire, on ne parle plus de «fracturation hydraulique» (fracking), mais de «stimulation». Si la méthode d'extraction est jugée plus douce, elle reste semblable à leurs yeux. Il s'agit d'injecter de l'eau sous pression, avec ou sans produits chimiques, pour extraire le gaz. «Les risques environnementaux, notamment pour la nappe phréatique, ne sont pas fondamentalement différents», poursuit Daniel Sürri, qui invoque le principe de précaution.

De la même manière, la méfiance règne quant à la nature des hydrocarbures recherchés. Du gaz naturel conventionnel, ou des ressources de type non conventionnel plus controversées? Quoi qu'il en

soit, l'opposition reste frontale. «L'enjeu de la transition énergétique n'est pas de permettre la substitution du nucléaire par le développement d'une autre énergie fossile, source d'émissions de CO₂», explique le militant.

Mieux que le nucléaire

Conrad Frey, de son côté, prend les opposants au sérieux. «Nous devons nous exposer au débat, discuter avec les gens», dit-il, tout en se voulant rassurant sur le fond. «Nos demandes de permis porteront sur des forages conventionnels et de petit diamètre. A ce stade, il s'agit uniquement d'investissements de recherche».

Il soutient par ailleurs que le gaz est une bonne manière d'accélérer la sortie du nucléaire. «Utiliser du gaz produit en Suisse est une meilleure solution que de continuer avec du gaz, du charbon ou du pé-

trole importé.» Le consortium espère déposer ses demandes de permis auprès du canton et des communes dans les mois qui viennent. Avant le début d'éventuels travaux, plusieurs étapes restent à franchir. Des permis d'exploration profonde et de construction, pour les infrastructures en surface, tout comme diverses autorisations environnementales, doivent être accordés. Si le canton donne son feu vert, il faudra encore passer par la phase d'enquête publique.

Dans une réponse à l'interpellation du député vert Michel Collet, le Conseil d'Etat rappelait récemment sa position: «Si un gisement devait être découvert, il faudra démontrer que les méthodes d'exploitation sont acceptables d'un point de vue environnemental, social et territorial. Le canton recueillera également le préavis des autorités communales et veillera au respect du moratoire.» I

SAISON 2015-2016

Le Théâtre de Vidy mise sur la création contemporaine

Le Théâtre de Vidy à Lausanne mise plus que jamais sur la création contemporaine. Son directeur Vincent Baudriller ouvre ses scènes à d'autres cultures, programmant de grands noms du théâtre et de la danse européens. De septembre à janvier, 27 spectacles sont prévus.

«Je veux faire résonner le théâtre avec ce qui se passe dans le monde. Il est important qu'il y ait à Vidy divers langages artistiques avec des langues différentes, autour de créateurs d'ici et d'ailleurs», a expliqué hier Vincent Baudriller, à l'occasion de la présentation de sa deuxième saison à Lausanne.

La première partie de la saison 2015-2016 propose plusieurs œuvres en italien, en allemand et en anglais, qui seront surtitrées en français. La saison s'ouvrira le 4 septembre au Théâtre du Jorat avec «En avant, marche!» du chorégraphe flamand Alain Platel, qui raconte l'histoire d'un tromboniste qui ne peut plus jouer.

Pour «La rencontre» de Simon McBurney, «une grande figure du théâtre européen», chaque spectateur aura un casque sur les oreilles. «Ce raconteur d'histoires, qui vient pour la première fois ici, sera seul en scène. Il n'y aura a priori pas de vidéo, ni de décor. Seulement du son», annonce M. Baudriller.

Pascal Rambert présentera un diptyque: «Clôture de l'amour» montré en 2011 au Festival d'Avignon et sa nouvelle création «Répétition» où Emmanuelle Béart et Denis Podalydès rejoignent Audrey Bonnet et Stanislas Nordey. En octobre et en décembre, pour deux soirs seulement, la chorégraphe Anne Teresa de Keersmaecker présentera deux de ses créations, dont «Fase» sa pièce culte de 1982 qu'elle interprétera, ce qu'elle ne fait que rarement.

Cette saison, Vidy se met à l'heure italienne avec Alessandro Sciarroni, dont trois spectacles - d'environ une heure chacun - pourront être vus le même jour. En janvier, Pippo Delbono dévoilera sa nouvelle création, inspirée de l'Évangile. Un duo d'acteurs, Daria Deflorian et Antonio Tagliarini, enchaînera deux spectacles sur un plateau «nu», avec juste quelques accessoires.

Le théâtre invite des artistes suisses comme Milo Rau ou la chorégraphe La Ribot, installée à Genève, et accompagne de jeunes artistes prometteurs comme Karim Bel Kacem, Magali Tosato et le photographe Augustin Rebetez, qui dévoilera sa première création théâtrale.

Cette première partie de saison comprend aussi deux comédies musicales, un spectacle d'Olivia Pedrolin et des spectacles dédiés aux enfants, dont «La possible impossible maison» des Anglais Forced Entertainment. ATS

EN BREF

MORT D'UN COLLÉGIEN

La justice vaudoise attend toujours des réponses de Rome

Plus d'un an après la mort d'un jeune collégien lausannois lors d'un voyage d'études à Rome, les circonstances du drame ne sont toujours pas élucidées. La justice vaudoise souhaite traiter l'enquête en Suisse, mais elle ne peut avancer sans réponse du Parquet de Rome. Le jeune Lausannois de seize ans est décédé suite à un coup de couteau dans la nuit du 8 au 9 avril 2014 dans la chambre d'une pension romaine. ATS

MISE SOUS RÉGIE D'UNE COMMUNE

Coup de colère d'une députée

La révocation sans formalité d'un municipal de La Chaux et la mise sous régie de cette commune par le Conseil d'Etat vaudois suscite l'ire de Pierrette Roulet-Grin. La députée PLR a vivement interpellé hier le gouvernement, accusé d'avoir agi «à la va-vite» dans une affaire «grave». «On est choqué» de cette mise sous régie qui ne respecte pas la loi, a affirmé l'ancienne préfète. ATS

EPFL

Le parc solaire est terminé

Le plus grand parc solaire urbain de Suisse a été inauguré hier sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Fruit d'un partenariat entre l'institution et Romande Energie, il est d'une surface de 15 500 m². ATS

La France refuse d'emprisonner Ségalat

JUSTICE • La France ne va pas exécuter la condamnation du généticien à 14 ans de prison.

La justice française ne va finalement pas exécuter la peine de 14 ans de prison infligée par la justice suisse à Laurent Ségalat. Le généticien français a été condamné pour le meurtre de sa belle-mère à Vaux-sur-Morges en janvier 2010, indique le canton de Vaud.

Le Ministère français de la justice a indiqué le 15 mai à Berne que la France «ne donnerait pas suite» à la demande de la Suisse concernant Laurent Ségalat. La peine privative de liberté «ne peut pas être exécutée» selon les bases légales existant en France.

La décision française «ne peut faire l'objet d'aucun recours», poursuit le canton de Vaud dans son communiqué. La validité du jugement suisse n'est pas remise en question pour autant. Laurent Ségalat demeure l'objet d'une recherche internationale en vue d'arrestation et d'extradition.

Laurent Ségalat a été condamné le 2 avril 2014 à 14 ans de prison pour meurtre par la Cour d'appel pénale vaudoise. Le Tribunal fédéral a confirmé le verdict le 30 septembre 2014.

Malgré sa condamnation, Laurent Ségalat va pouvoir «jouir de l'impunité», déplore Jacques Barillon, l'avocat de la famille de la victime. Interrogé par l'ATS, Jacques Barillon



Le généticien français Laurent Ségalat avait été condamné pour le meurtre de sa belle-mère à Vaux-sur-Morges en janvier 2010.

KEYSTONE

relève que, si la France ne conteste pas que Laurent Ségalat soit un meurtrier, «notre grand voisin, chante des valeurs démocratiques, nous apprend qu'un criminel peut, de fait, jouir de l'impunité. J'espère que cela ne donnera pas de mauvaises idées à d'autres délinquants».

L'avocat de la famille de la victime «doute» que Laurent Ségalat commette l'imprudence de quitter la France, ce qui signifierait son arrestation. «Le meurtrier sait qu'il a désormais la bénédiction des pouvoirs publics pour y passer des jours paisibles», affirme-t-il, en regrettant que la marge de manœuvre des victimes soit «quasi nulle».

De son côté, le procureur général du canton de Vaud juge «regrettable» que deux pays comme la Suisse et la France qui ont pour ainsi dire les mêmes cultures judiciaire et juridique ne puissent pas collaborer davantage et exécuter le jugement de l'une sur le territoire de l'autre.

«La décision française ne porte absolument pas un jugement sur le jugement suisse, elle ne le remet pas en cause. La France dit que le jugement suisse n'est pas exécutable en France», relève Eric Cottier.

ATS